

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 31 mars 2026

Sous la présidence de M. Philippe BROLY, Maire

Membres en fonction :	19
Membres présents :	19
Membres absents non-excuses	0
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	0

Conseillers présents : Mmes et MM., Patrick KAUFFMANN, Lucienne ZWINGER, Edouard CAU, Alain KAPFER, Philippe BROLY, Patricia SCHOTT, Sandra STRASSER, Emmanuel RAPIN, Yves ROTT, Julie SCHLEGEL, Adeline SCHIFF, Raphaël HENNINGER, Julien HAGUENAUER, Elisabeth HIBOU, Enola WIND, Françoise ADLER, Alexandre WAHNERT, Thierry FOHRER et Nathalie TRAPP

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Yves ROTT

**DCM 2026-03-02 : AFFAIRES GENERALES – Election des délégués dans les
organismes communaux – commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les commissions de contrôle des communes.

En effet, l'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Conformément à la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, la Commission de Contrôle des Listes électorales est composée, dans les communes de plus de 1 000 habitants, uniquement de conseillers municipaux.

Trois conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau et appartenant à la majorité municipale ainsi que deux conseillers appartenant à l'opposition. Ni le Maire, ni les Adjoints ne peuvent siéger à cette commission.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DESIGNE** comme membres de la Commission de Contrôle des listes électorales :
 - Adeline SCHIFF
 - Patrick KAUFFMANN

Accusé de réception en préfecture
067-216703561-20260331-DCM-2026-03-02-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- Patricia SCHOTT
- Alexandre WAHNERT
- Nathalie TRAPP

- **CHARGE M.** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.



POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 1^{er} avril 2026

Yves ROTT
Secrétaire de séance

Philippe BROLY
Maire